

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 AOUT 2019**

Présents : MM. BENOIT BERMOND BERNARD LECOMTE LOPEZ LORET RAVEL ROUGEOT

Mmes GIVERNET JACQUEMAIN

Absents : Mme BORNAND (procuration à Mme JACQUEMAIN)

Mme BORNE (procuration à Mr BERMOND)

Mme LELIEVRE

Mme TROCME

Mr DEMOUGEOT (procuration à Mr LECOMTE)

Secrétaire : Mr BERNARD

Convocations : 06/08/2019

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2019**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du compte rendu de la séance du 8 Juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 11 voix pour, 2 abstentions, le compte rendu.

**2. REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE – AVENANTS**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 02/13 établi par ARCHI.TECH et concernant la réhabilitation du groupe scolaire. Cet avenant concerne le lot 13 – Plomberie/Sanitaires attribué à l'entreprise PALISSOT.

L'objet de l'avenant concerne la modification des plans vasques.

Montant initial du marché :	29.538,58 € H.T
Avenant n° 1 :	1.133,64 € H.T
Avenant n° 2 :	205,92 € H.T
Montant global :	<b>30.878,14 € H.T</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 13 voix pour, le présent avenant et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.



Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 01/10 établi par ARCHI.TECH et concernant la réhabilitation du groupe scolaire. Cet avenant concerne le lot 10 – Carrelage/Faïence attribué à l'entreprise SBTC.

L'objet de l'avenant concerne la fourniture et la pose de carrelage et faïence dans les sanitaires.

Montant initial du marché :	3.068,12 € H.T
Avenant n° 1 :	1.963,84 € H.T
Montant global :	<b>5.031,96 € H.T</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 13 voix pour, le présent avenant et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 03/02 établi par ARCHI.TECH et concernant la réhabilitation du groupe scolaire. Cet avenant concerne le lot 02 – Désamiantage attribué à l'entreprise HEITMANN & FILS.

L'objet de l'avenant concerne des travaux dans l'îlot central.

Montant initial du marché :	51.001,08 € H.T
Avenant n° 1 :	12.330,28 € H.T
Avenant n° 2 :	930,00 € H.T
Montant global :	<b>64.261,36 € H.T</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 13 voix pour, le présent avenant et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

### **3. PERSONNEL COMMUNAL**

A/ Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de recruter une ATSEM pour compléter le mi-temps thérapeutique d'un agent.

Le contrat est conclu du 29/08/2019 au 22/12/2019 inclus pour une durée globale de 193 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 13 voix pour, le présent contrat et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

B/ Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de recruter un Agent Technique au service espaces verts, bâtiments, voirie suite au départ en retraite d'un agent.

Le contrat est conclu du 02/09/2019 au 03/11/2019 inclus pour une durée globale de 234 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 13 voix pour, le présent contrat et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

C/Le Conseil Municipal de Grandfontaine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 Juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- L'absence de moyens techniques de Familles Rurales ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer au service de la restauration scolaire,
- La possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune de Grandfontaine

Le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec Familles Rurales une convention de mise à disposition pour un adjoint technique principal de la Commune de Grandfontaine auprès de Familles Rurales, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire par la Commune de Grandfontaine. L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, charge le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec Familles Rurales.

#### **4. INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION**

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs déclarations d'intention d'aliéner ont été adressées en Mairie :
- Par Maître Julie COSTE, Notaire à BESANCON (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AB n° 291 – 556, d'une contenance de 30 ares 19 et appartenant à Mr Mme DETOUILLO (Chemin du Founelot)
- Par Maître André COMPAGNE, Notaire à BESANCON (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AB n° 572, d'une contenance de 9 ares 42 et appartenant à Mr TAOUZINET (Chemin du Marquis)
- Par SCP BOCQUENET-LASNIER, Notaires à BESANCON (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AN n° 15, d'une contenance de 15 ares 82 et appartenant à Mme PASSARD (Route de la Belle Etoile)
- Par Maître Christine VIENNET, Notaire à BESANCON (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AH n° 608 – 609 – 629, d'une contenance de 7 ares 32 et appartenant à Mr Mme ROUBIRA (Chemin de Méteneau)
- Par Maître Emmanuel PHILIPPE, Notaire à ST VIT (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AK n° 19, d'une contenance de 7 ares 34 et appartenant aux Consorts BOUHALI (Route de Grandfontaine)
- Par Maître Arnaud PREISSIG, Notaire à BESANCON (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AL n° 63 65, d'une contenance de 33 ares 53 et appartenant à Mr Mme COTE-COLISSON (L'Orée du Bois)

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption.

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été signé le 5/8/2019 avec l'entreprise COSTE pour l'achat d'un broyeur d'accotement d'un montant de 4.800 € H.T.

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la stabilité globale de la situation des nappes et cours d'eau, l'arrêté de restriction de niveau 2 (alerte renforcée) est abrogé et

remplacé par un arrêté de niveau 1 (alerte). Le niveau des ressources n'a été dégradé par l'état de sécheresse.

Mr le Maire indique qu'un problème récent de coupure d'eau a été réglé par Grand Besançon Métropole.

Par ailleurs, Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'une réunion de secteur concernant l'eau et l'assainissement, il s'avère que des conduites d'eau/assainissement se trouvent sur le domaine privé et qu'il n'existe pas de convention. Ce problème sera étudié par le service eau/assainissement de Grand Besançon Métropole.

Selon un rapport, il existe des contrats avec des prestataires et fournisseurs d'eau encore en cours.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un produit chloré a été décelé dans un avaloir ; le service eau/assainissement de Grand Besançon Métropole est intervenu rapidement.

Mr LECOMTE indique que certaines lampes de rue ne fonctionnent pas.

Mr BERMOND précise que la panne dans le quartier de l'église est liée à l'incendie qui a eu lieu en Juillet. Les lampes fonctionnent depuis l'intervention d'Enedis et de Grand Besançon Métropole.

Mr LECOMTE demande comment se passe l'accueil des cirques sur la Commune.

Mr le Maire précise que les forains présentent leur demande en Mairie et paient un droit de stationnement mais prennent souvent quelques libertés.

Mr LECOMTE demande si le nettoyage des lieux est assuré. Mr le Maire précise que 'il n'est pas sûr que cela soit fait.

Mr LECOMTE signale plusieurs vols dans le quartier de la Mairie. Mr BENOIT rappelle la mise en place d'une participation citoyenne en collaboration avec la Gendarmerie et Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique sera organisée.

Mr BENOIT signale des intrusions et dégradations dans les bâtiments publics. Mr BERNARD précise que l'installation de caméras serait dissuasive.

Mr LECOMTE souligne que le site n'est pas à jour. Mr BENOIT répond qu'il y a beaucoup de problèmes avec Orange.

Mr LECOMTE signale un regard bouché Route de Besançon et demande si le nettoyage des locaux de l'école élémentaire a été effectué. Mr BENOIT précise que les travaux ont duré jusqu'à la fin de cette semaine mais le ménage a été effectué jeudi.

Mr LECOMTE demande si les dossiers d'urbanisme, en outre le projet Rue des Deux Baraques et Place de la Bascule sont toujours en cours d'instruction.

Mr le Maire précise qu'un nouveau projet concernant la Rue des Deux Baraques a été déposé. Quant à l'aménagement du bâtiment Place de la Bascule, le projet prévoit 4 logements alors qu'il y en a 6 au total puisque 2 sont déjà existants.

Le projet d'aménagement Chemin des Pièces pose un problème d'accès.

Mr LECOMTE informe le Conseil Municipal qu'il existe un mur entre les propriétés PONCET et DEMOUGEOT et que la loi précise qu'un mur doit retenir sa terre.

Mr LECOMTE rappelle le problème de la barrière installée au Pont des Margots. Mr le Maire précise que le libre accès piétons demeure possible.

Mme GIVERNET demande si le tournoi de foot a eu lieu. Réponse affirmative.

Mr ROUGEOT s'interroge sur le montant assez élevé de l'avenant du lot carrelage/faïences pour la réhabilitation du groupe scolaire. Mr BENOIT répond que les montants sont réglementés par rapport au montant global du marché.

Séance levée à 21 H 30

Le secrétaire,

C. BERNARD



Le Maire,

F. LOPEZ

